



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

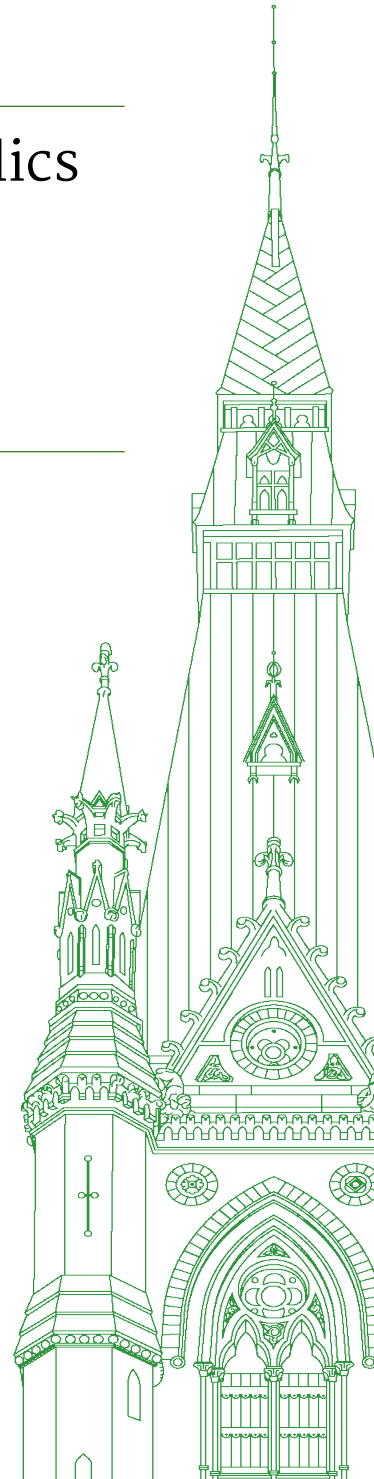
**NUMÉRO 037**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le lundi 4 mai 2026

---

Président : John Williamson





## Comité permanent des comptes publics

Le lundi 4 mai 2026

• (1110)

[Français]

**Le président (John Williamson (Saint John—St. Croix, PCC)):** Je déclare maintenant la séance ouverte.

Bienvenue à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Des députés sont présents dans la salle et d'autres participent à distance à l'aide de l'application Zoom.

[Français]

Conformément à l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité entreprend l'examen des rapports du printemps 2026 de la vérificatrice générale du Canada.

[Traduction]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons les représentants du Bureau du vérificateur général: Mme Karen Hogan, vérificatrice générale du Canada. Elle est accompagnée de M. Jerry DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable, ainsi que de Mme Markirit Armutlu, directrice principale, M. Milan Duvnjak, Mme Susie Fortier et Mme Marie-Pierre Grondin, directrice.

Je suis heureux de vous voir tous.

Madame Hogan, vous et votre équipe disposerez de cinq minutes environ. Nous vous accorderons le temps dont vous estimez avoir besoin pour présenter vos rapports aujourd'hui.

Merci.

[Français]

**Karen Hogan (vérificatrice générale du Canada, Bureau du vérificateur général):** Bonjour, monsieur le président.

Je vous remercie de nous donner l'occasion de témoigner devant le Comité aujourd'hui pour discuter de nos rapports qui viennent d'être déposés.

Permettez-moi tout d'abord de reconnaître que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Je suis accompagnée de Jerry DeMarco, commissaire à l'environnement et au développement durable, qui va présenter trois des rapports d'audit que mon bureau a remis au Parlement ce matin. Nous sommes aussi accompagnés des directrices principales et directeurs principaux qui étaient responsables des audits. En plus des rapports d'audit de performance, conformément à notre pratique habituelle,

nous avons aussi fourni au Parlement des copies de nos examens spéciaux de la Commission de la capitale nationale et du Centre de recherches pour le développement international, qui ont été rendus publics depuis notre dernier dépôt.

Je vais d'abord parler de notre audit des initiatives que le gouvernement du Canada appelle la nouvelle relation financière avec les Premières Nations. Le gouvernement s'est engagé à élaborer conjointement des initiatives avec ses partenaires des Premières Nations, notamment un financement fédéral plus prévisible et flexible, afin de favoriser la réconciliation et le transfert progressif des services aux Premières Nations.

[Traduction]

Dans l'ensemble, nous avons constaté que Services aux Autochtones Canada n'avait pas mis en œuvre, suivi, ni évalué efficacement les initiatives auxquelles il s'était engagé. Bien qu'il ait instauré des subventions sur 10 ans et que les versements aient été effectués conformément aux ententes de financement, il n'a pas vérifié de manière systématique si les bénéficiaires de subventions y restaient admissibles. Plus de 6,5 milliards de dollars en subventions ont été versés, mais le ministère ne savait pas si elles produisaient les résultats escomptés, notamment la réduction des écarts socioéconomiques entre les Premières Nations et l'ensemble de la population canadienne.

Des initiatives importantes pour transformer véritablement la relation financière entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral n'ont largement pas progressé. Par exemple, Services aux Autochtones Canada n'a pas mis en place un cadre qui établirait la responsabilité mutuelle entre les Premières Nations et leurs citoyennes et citoyens, ainsi qu'entre les Premières Nations et le ministère.

Services aux Autochtones Canada n'a pas non plus respecté son engagement clé visant à soutenir le renforcement des capacités de gestion financière des Premières Nations et à éviter les défauts de paiement.

[Français]

Les initiatives liées à la nouvelle relation financière sont un volet important du mandat de Services aux Autochtones Canada qui consiste à transférer progressivement la prestation des services aux Premières Nations. Le ministère doit mieux gérer ces initiatives pour respecter ses engagements, améliorer les résultats socioéconomiques et faire progresser la réconciliation.

Je passe maintenant à notre audit sur l'accessibilité dans sept organisations fédérales.

Dans l'ensemble, nous avons constaté que toutes ces organisations avaient favorisé un milieu de travail accessible pour les fonctionnaires en situation de handicap, mais qu'il restait des améliorations importantes à apporter.

Toutes les organisations auditées avaient réalisé des progrès en matière de représentation des personnes en situation de handicap au sein de leur effectif. Nous avons aussi constaté que les taux de promotion étaient comparables entre les différents groupes d'employés dans les sept organisations. Aussi, elles avaient toutes mis en place des pratiques favorisant l'accessibilité. Par exemple, elles avaient nommé un membre de leur haute direction comme champion ou championne de l'accessibilité, et elles avaient créé des réseaux pour le personnel en situation de handicap.

[Traduction]

Bien que je sois encouragée par les progrès réalisés jusqu'à présent en ce qui concerne la représentation et par l'engagement en faveur de l'accessibilité, il reste encore des progrès à faire quant à la manière dont les mesures d'adaptation sont mises en œuvre et dont les personnes en situation de handicap sont mises à contribution. Par exemple, nous avons constaté que les réseaux d'employés n'étaient pas systématiquement consultés sur la mise en œuvre des décisions qui les touchent.

De plus, même si toutes les organisations avaient adopté des mesures pour éliminer les obstacles en milieu de travail, les pratiques d'implantation des mesures d'adaptation doivent être améliorées. Le délai de réponse aux demandes d'adaptation des employés variait en moyenne de 24 à 310 jours. La collecte de données inégale limitait la capacité des organisations à cerner les problèmes récurrents et les obstacles systémiques.

Les organisations fédérales ont le devoir de veiller à ce que l'ensemble de leur personnel puisse participer pleinement et sur un pied d'égalité dans le milieu de travail. Afin de consolider les progrès réalisés jusqu'à présent, il importe de maintenir un accent constant sur l'accessibilité et l'efficacité des processus.

Je passe maintenant la parole au commissaire à l'environnement et au développement durable pour qu'il résume les trois autres rapports.

• (1115)

[Français]

**Jerry V. DeMarco (commissaire à l'environnement et au développement durable, Bureau du vérificateur général):** Merci.

Les rapports que je présente aujourd'hui portent sur les efforts du gouvernement fédéral pour répondre aux défis mondiaux posés par les changements climatiques et la grippe aviaire. Pour mieux protéger les Canadiens et les Canadiennes aujourd'hui et dans l'avenir, il faut des mesures plus fermes pour s'adapter à un monde qui change très vite.

Notre premier audit portait sur la cartographie des zones inondables, soit un enjeu de plus en plus important dans un contexte de changements climatiques au Canada. Nous ne pouvons plus nous fier uniquement aux données actuelles pour nous préparer aux inondations. Nous devons aussi planifier en fonction des scénarios climatiques futurs, notamment l'évolution des tendances de précipitations. C'est d'autant plus pertinent que plusieurs régions du Canada ont connu ou connaissent d'importantes inondations ce printemps. Les cartes des zones inondables servent à informer les citoyens et citoyennes, les promoteurs immobiliers et les responsables de la planification d'infrastructures des risques d'inondation dans un secteur donné.

[Traduction]

Nous avons constaté que Ressources naturelles Canada, Environnement et Changement climatique Canada et Sécurité publique Canada avaient tardé à produire et à publier les cartes des zones inondables nécessaires pour protéger les collectivités et soutenir l'adaptation aux changements climatiques.

Ressources naturelles Canada n'avait pas veillé à ce que les travaux de cartographie recensent en priorité les zones à risque élevé. De nombreuses cartes sont demeurées incomplètes, et une grande partie des données cartographiques existantes n'est ni pratique ni utilisable. De plus, le ministère n'est pas en voie de rendre publiques toutes les cartes en cours d'élaboration d'ici l'année cible de 2028.

Nous avons également constaté que le portail de sensibilisation aux risques d'inondation prévu par Sécurité publique Canada n'intégrait pas les enjeux liés aux changements climatiques. Il ne permettait pas non plus de mettre facilement à jour l'information à mesure que la situation évolue. Cela signifie que l'information contenue dans le portail ne reflétera pas l'évolution des risques d'inondation au fil du temps.

Des projections sur les changements climatiques et des cartes facilement accessibles sont nécessaires pour éclairer de façon fiable les décisions de planification à long terme, comme l'emplacement des habitations ou la création d'infrastructures. En l'absence d'informations à jour, la population canadienne est confrontée à des risques croissants et à des coûts de reconstruction plus élevés en cas de catastrophe.

[Français]

Notre prochain audit a révélé des lacunes importantes dans la surveillance exercée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'égard de la Stratégie pour un gouvernement vert. Cette stratégie vise à renforcer la résilience climatique des services et des actifs fédéraux, qui ont une valeur estimée à environ 100 milliards de dollars.

Le cadre de suivi des progrès était insuffisant. De plus, malgré des engagements répétés, le Secrétariat n'a pas produit de rapport public sur la résilience climatique pendant les huit premières années qui ont suivi le lancement de la Stratégie en 2017. Ces lacunes ont nui à la prise de décision et à la reddition de comptes.

Sur le plan institutionnel, l'audit a examiné comment la Défense nationale, Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que Pêches et Océans Canada évaluaient les risques climatiques. L'audit a aussi examiné les mesures prises pour renforcer la résilience climatique des biens, des services et des activités dont ces ministères sont responsables. À eux seuls, ces trois ministères gèrent plus des deux tiers des biens matériels du gouvernement fédéral, comme des bâtiments et des ponts. Nous avons constaté qu'ils avaient fait peu de progrès pour transposer les évaluations des risques en mesures concrètes.

[Traduction]

Ce manque de progrès a des conséquences sur l'environnement et, financièrement, pour la population canadienne. Alors que le Canada se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, l'accélération des efforts pour protéger les actifs et services fédéraux permettra de soutenir les collectivités et de faire économiser, à terme, de l'argent aux contribuables. Par exemple, certains ports pour petits bateaux, qui soutiennent directement plus de 45 000 emplois, sont vulnérables aux effets des changements climatiques et ont besoin d'être immédiatement réparés et consolidés.

● (1120)

Notre dernier audit a porté sur la réponse fédérale à la grippe aviaire. Une épidémie de cette maladie a éclaté au Canada en 2021, et l'on craint que le virus puisse muter et devenir plus facilement transmissible. Bien qu'Environnement et Changement climatique Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et l'Agence de la santé publique du Canada aient pris des mesures pour prévenir et gérer les éclosions de grippe aviaire, ces organisations doivent toutefois améliorer leurs activités de planification, de documentation et de gestion des vaccins destinés à la population humaine. Cela leur permettrait d'être mieux préparés à gérer les menaces futures pour la santé publique et la faune vulnérable.

[Français]

Par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments avait exécuté avec succès des procédures d'élimination du virus dans les 47 établissements compris dans notre échantillon d'audit. Cependant, nous avons relevé des lacunes dans la documentation de l'Agence à cet égard.

Environnement et Changement climatique Canada avait réaffecté des fonds pour renforcer sa surveillance des oiseaux migrateurs en réponse à l'éclosion de 2021. Or, sans financement consacré à cela, il pourrait être difficile de maintenir ces efforts à long terme. De plus, le ministère n'a pas axé sa surveillance sur les répercussions du virus sur les espèces qui sont menacées ou qui pourraient le devenir.

[Traduction]

Enfin, en ce qui concerne la préparation, nous avons constaté que l'Agence de la santé publique du Canada avait fait l'acquisition de vaccins destinés aux personnes les plus exposées, comme les productrices et producteurs agricoles et les vétérinaires, mais que les décisions d'achat n'étaient pas étayées par une analyse suffisante. Cela a entraîné un excédent de stocks et plus de 95 % des doses de vaccins achetées ont expiré avant d'avoir pu être utilisées.

Je cède maintenant la parole à la vérificatrice générale.

Merci.

**Karen Hogan:** Merci.

Une constante se dégage de ces audits. Des programmes sont en place, les fonds sont déboursés et les risques sont connus, mais des faiblesses dans la mise en œuvre et le suivi compromettent l'atteinte des résultats. Cette tendance n'est pas nouvelle. J'ai soulevé des préoccupations semblables à mi-parcours de mon mandat, l'an dernier, en lien avec des problèmes persistants qui touchent la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes fédéraux, et notamment ceux destinés aux Premières Nations.

[Français]

Notre audit des nouvelles initiatives financières montre que, quand un ministère ne respecte pas ses engagements visant à régler des problèmes existant depuis longtemps, il ne parvient pas à atteindre des résultats cruciaux, comme la progression de la réconciliation.

Notre audit sur la grippe aviaire fait ressortir des problèmes semblables, dans un contexte différent. Je suis préoccupée parce que, malgré l'expérience du gouvernement dans la gestion de problèmes de santé publique passés, notamment la pandémie de COVID-19, les lacunes touchant la planification, les données et la prise de décision persistent et continuent de nuire à la préparation en vue de faire face aux menaces futures.

Nous terminons ainsi notre déclaration d'ouverture. Nous serons heureux de répondre à toute question des membres du Comité.

**Le président:** Merci beaucoup à tous les deux.

[Traduction]

Nous allons maintenant commencer notre premier tour, au cours duquel trois députés disposeront de six minutes chacun.

Madame Kusie, veuillez commencer, je vous prie. Vous avez six minutes.

**Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, madame la vérificatrice générale, d'être ici aujourd'hui avec votre équipe.

Vous avez exprimé, dans votre déclaration préliminaire, la frustration exacte que mes collègues conservateurs et moi ressentons ici aujourd'hui. De plus, les Canadiens devraient en ressentir les effets ici aujourd'hui en ce qui concerne les problèmes constants qui ne sont pas réglés.

Je vais me concentrer aujourd'hui sur l'accessibilité dans la fonction publique.

Le résumé du rapport comprend des énoncés comme: les organisations ne disposaient pas de « processus efficaces pour gérer le volume de demandes »; elles « ne recueillaient pas systématiquement les données sur les demandes »; et ce ne sont pas toutes les « organisations » qui effectuaient un suivi des « délais de résolution. »

À la page 16 de ce rapport, on peut lire:

Dates manquantes — À la Commission de la fonction publique du Canada, 90 dossiers ne précisait pas la date à laquelle les demandes de mesures d'adaptation [...] avaient été soumises ou traitées [...].

Il y avait une:

Incohérence des méthodes adoptées pour consigner la fermeture d'une demande — À l'Agence du revenu du Canada, les dates consignées concernant la fermeture de demandes étaient parfois fixées à la fin d'une période de surveillance suivant l'application de la mesure d'adaptation. Nous avons constaté que cette pratique faisait de la date de fermeture un indicateur peu fiable du traitement des demandes de mesures d'adaptation.

Description manquante du type de mesure d'adaptation — À Emploi et Développement social Canada, la description de la mesure mise en œuvre était manquante dans 14 % des dossiers. Cette lacune avait pour effet de limiter la capacité d'analyser les demandes selon le type de solution mise en œuvre.

À la page 18, la pièce 4 indique ce qui suit:

Les délais de résolution des demandes de mesures d'adaptation étaient plus rapides pour les organisations dotées d'objectifs informels ou assurant un suivi des délais de traitement

Vous m'en direz tant!

Madame la vérificatrice générale, je vais revenir à votre rapport sur GCStrategies, qui a été publié il y a presque exactement un an aujourd'hui, plus un mois. C'était le 10 juin 2025. Lors d'une réunion du Comité, vous avez dit que « Les constatations de cet audit font écho à celles d'audits précédents, qui avaient aussi relevé des lacunes [...] ».

Un an plus tard, vous dites que vous constatez des lacunes. Nous faisons référence à un rapport d'il y a un an qui disait qu'il y avait une série de lacunes ici, en particulier du côté de GCStrategies et dans la façon dont les fonctionnaires appliquaient les règles d'approvisionnement fédérales.

Vous avez dit à maintes reprises que le gouvernement n'a qu'à suivre et à appliquer les règles, ou dans ce cas-ci, les processus. Encore une fois, la fonction publique semble incapable de le faire sous le leadership du gouvernement.

Quand le gouvernement tirera-t-il des leçons de vos rapports et appliquera-t-il les recommandations à l'ensemble de la fonction publique? C'est plus que frustrant à ce stade-ci, puisque nous semblons répéter le même processus, c'est-à-dire que vous venez ici pour exprimer votre frustration et votre déception à l'égard des mesures prises par la fonction publique sous ce gouvernement pour mettre en œuvre ce qui devrait être des processus, des règles et des règlements simples. Pouvez-vous répondre à cette question, s'il vous plaît?

• (1125)

**Karen Hogan:** Vous soulevez de nombreux exemples, et je ne sais pas lesquels choisir pour répondre. Je suppose que j'insisterais sur...

**Stephanie Kusie:** Il y en a tellement, malheureusement.

Je m'excuse de vous interrompre.

**Karen Hogan:** ... le fait qu'il y a deux situations différentes ici. En matière de réponse aux crises sanitaires, le gouvernement a, au fil des ans, surmonté diverses crises, qu'il s'agisse de la grippe H1N1, du syndrome respiratoire aigu sévère, ou SRAS, ou de la pandémie de COVID-19. Nous avons constaté que nous répétions sans cesse les mêmes recommandations pour résoudre les problèmes de partage des données et des informations entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, afin d'être mieux préparés, de prendre le temps d'investir dans la préparation et d'utiliser des données exhaustives pour prendre des décisions. Nous avons vu certaines de ces mêmes préoccupations être soulevées à nouveau lorsque nous nous sommes penchés sur la grippe aviaire.

La situation est toutefois très différente lorsqu'on examine l'accessibilité dans la fonction publique. C'est un processus qui a débuté avec l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur l'accessibilité en 2019. Nous avons constaté certains progrès, mais les problèmes que vous avez soulevés concernent toutefois les mesures d'adaptation.

De nombreux ministères n'ont pas mis en place de structure formelle pour traiter les demandes relatives au devoir d'adaptation. C'est pourquoi nous constatons des résultats aussi variables dans ce domaine.

Il peut s'agir d'une mesure aussi fondamentale que la suppression d'un obstacle pour garantir qu'un fonctionnaire puisse participer pleinement et équitablement au milieu de travail. Attendre près de

300 jours est beaucoup trop long. Je m'attends à ce que chaque ministère et organisme examine ce rapport sur l'accessibilité, fasse un examen critique de sa propre situation et détermine s'il doit apporter des améliorations.

Je peux dire à tous les membres du Comité ici présents que j'ai soumis mon propre bureau au même examen minutieux. Nous avons des domaines où nous pouvons nous améliorer, tout comme les ministères que nous avons vérifiés. Dans certains cas, nous faisons mieux, mais je pense que chaque administrateur général doit se concentrer sur ce qu'il peut améliorer en matière d'accessibilité au sein de son organisation.

**Stephanie Kusie:** Dans le même ordre d'idées, à la page 21 du rapport, on peut lire: « La superviseuse directe ou le superviseur direct et la hiérarchie immédiate de la personne ont été cités comme facteurs déterminants de ces expériences très différentes. » Cela se vérifie systématiquement en matière de satisfaction au travail — ce facteur principal —, mais « une absence de mobilisation significative » a également été constatée en dehors des points de contact obligatoires en ce qui concerne l'évaluation de ce programme dans l'ensemble des ministères.

Ce que cela signifie vraiment pour moi, c'est du leadership: il faut faire preuve de compassion et prendre soin de ces personnes, de cette communauté. Dans les deux citations que je viens de mentionner, il semble y avoir un manque à cet égard. Qu'est-ce que cela révèle sur le leadership du gouvernement en ce qui concerne les mesures d'adaptation pour cette communauté?

• (1130)

**Karen Hogan:** J'aimerais préciser que l'accessibilité n'est pas un programme. Chaque employeur a la responsabilité, le devoir, surtout dans la fonction publique, de veiller à ce que tous les employés puissent participer pleinement et également au milieu de travail.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'un supérieur hiérarchique a le plus grand impact sur un individu au travail, c'est-à-dire la personne à qui vous rendez compte chaque jour. Nous avons constaté que les supérieurs hiérarchiques avaient des niveaux de sensibilisation variables concernant les questions d'accessibilité, en particulier lorsque le handicap était invisible. Nous avons vu que les ministères n'exigeaient pas systématiquement de formation dans ce domaine. Ce n'est qu'un point de départ.

Plus important encore, le gouvernement a mis en place un passeport pour l'accessibilité, destiné à servir d'outil permettant aux employés de faciliter le dialogue avec leur supérieur hiérarchique. Cependant, l'application ou l'utilisation de ce passeport est très inégale et de nombreux supérieurs hiérarchiques ne sont pas sensibilisés à son existence. Ce passeport est censé aider un employé tout au long de son parcours dans la fonction publique afin qu'il n'ait pas à répéter sans cesse ses besoins, garantissant ainsi que chaque employeur et chaque supérieur hiérarchique sache comment mieux le soutenir.

Je pense que la fonction publique n'en est qu'au début de ce parcours, mais il est temps désormais de consacrer du temps et de l'énergie à garantir que l'expérience de chaque employé, qu'il s'identifie ou non comme ayant un handicap, soit égale et équitable, et qu'il puisse participer pleinement.

**Le président:** Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

La parole est maintenant à Mme Tesser Derksen, pour six minutes.

**Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie toute l'équipe d'être ici aujourd'hui pour répondre encore une fois à nos questions. C'est maintenant la troisième fois que je participe à l'examen de nouveaux rapports, et j'ai l'impression de commencer à m'y habituer un peu, alors soyez indulgents pendant que je pose mes questions.

J'aimerais revenir sur les commentaires de ma collègue, Mme Kusie, au sujet des thèmes récurrents, que j'ai également remarqués. Il est certes frustrant pour les élus de constater que l'intention des politiques établies à des échelons élevés ne se traduit pas nécessairement sur le terrain et n'a pas l'effet escompté sur la population. Je pense que cela reflète bien ce qu'il arrive quand vient le temps de passer à l'action. La mise en œuvre ne correspond pas tout à fait aux objectifs.

Cela dit, je conviens que des améliorations ont été apportées dans divers domaines au fil du temps et que nous nous efforçons constamment de faire mieux. Madame Hogan, le travail que vous réalisez à votre bureau avec votre équipe est essentiel pour garantir que ces ministères rendent des comptes et qu'ils progressent sans cesse.

Je voudrais tout d'abord me référer au rapport *Nouvelles initiatives financières avec les Premières Nations*, en particulier en ce qui concerne la Politique de prévention et de gestion des manquements. Votre rapport indique que les deux premiers niveaux de ce que j'appellerais la « responsabilité de surveillance » ont été supprimés. Savons-nous pourquoi?

**Karen Hogan:** Ces niveaux ont été écartés pour donner aux Premières Nations plus de flexibilité et de contrôle sur la manière dont elles pourraient gérer certaines difficultés financières. Le dernier niveau a été maintenu à titre de mesure provisoire. Ici, elles feraient appel à un séquestre-administrateur qui les aiderait à gérer la situation en cas de manquement sérieux à leurs obligations financières. Il s'agissait en réalité de redonner la responsabilité et le pouvoir aux communautés des Premières Nations.

**Kristina Tesser Derksen:** D'accord. Lorsque vous dites qu'on redonne la responsabilité et le pouvoir aux communautés des Premières Nations, j'interpréterais cela comme l'objectif primordial de l'autonomie gouvernementale des communautés des Premières Nations, et comme une étape importante dans cette direction. Serait-il juste de dire que ces niveaux qui ont été supprimés allaient à l'encontre du principe d'autodétermination? Est-ce l'impression que vous avez eue?

**Karen Hogan:** Je pense que c'est une question qu'il faudrait poser, à savoir pourquoi ils ont été abrogés. Cependant, la Politique de prévention et gestion des manquements était alors censée être remplacée.

Je pense que la politique qui devait prendre sa place est encore plus importante. Elle visait à créer et à renforcer les capacités au sein des communautés des Premières Nations. Bien que les décideurs aient supprimé des aspects de la politique que de nombreuses communautés des Premières Nations n'aimaient peut-être pas, ils n'ont pas fait ce qui changera vraiment la donne, à savoir renforcer la capacité des communautés pour éviter les problèmes de gestion financière ou les manquements. C'est l'un des engagements qui reste largement en suspens à l'heure actuelle.

**Kristina Tesser Derksen:** D'accord. Je vous remercie.

J'aimerais également parler un peu du cadre de responsabilité mutuelle. L'une de vos conclusions indiquait que, concernant le remplacement de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations par un cadre de responsabilité mutuelle, vous aviez constaté que Services aux Autochtones Canada n'avait en réalité pas mis en place ce cadre.

Je crois que dans votre rapport, vous avez également mentionné que certaines Premières Nations n'étaient pas nécessairement satisfaites du projet de cadre, et qu'elles n'avaient pas participé à son élaboration autant qu'elles l'auraient souhaité. Elles n'avaient pas contribué suffisamment aux résultats, qui auraient dû être définis par les Premières Nations.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous expliquer comment vous percevez ce retard, qui semble résulter d'une impasse dans les négociations, et comment cela affecte la mise en œuvre des améliorations?

• (1135)

**Karen Hogan:** C'est un domaine où nous avons effectivement constaté une certaine collaboration entre les partenaires des Premières Nations et le ministère. Ils ont élaboré conjointement ce à quoi ressemblerait un cadre de responsabilité mutuelle.

Je le décrirais comme un triangle. Les Premières Nations seraient responsables devant leurs propres citoyens, mais il y aurait également une responsabilité mutuelle entre les Premières Nations et le gouvernement, soit une reddition de comptes de nation à nation.

La première étape consistait à créer un moyen de mesurer le cadre. Il fallait plus précisément trouver un moyen de déterminer si les écarts socioéconomiques étaient comblés. Il y a eu beaucoup d'échanges, mais ensuite, le ministère a fait cavalier seul et a proposé des mesures. Je pense que c'est à ce moment-là que les Premières Nations ont déclaré vouloir contribuer à définir la manière de mesurer la réduction d'un écart socioéconomique. Il ne devait pas s'agir d'une solution uniformisée.

C'était un pas dans la bonne direction, mais il y a ensuite eu un retour en arrière vers la manière habituelle de faire les choses. Je pense que c'est pour cela que le projet a été mis sur pause et qu'il est au point mort.

**Kristina Tesser Derksen:** C'est une information très précieuse.

Je voudrais maintenant m'adresser à M. DeMarco et aborder votre rapport sur la cartographie des risques d'inondation.

Lorsque j'étais conseillère municipale, je siégeais au conseil d'administration de notre office local de protection de la nature, et nous nous sommes beaucoup intéressés à la cartographie des plaines inondables. Certaines parties très densément peuplées de notre communauté se trouvent dans des plaines inondables, si bien que nous recevions constamment des questions de la part de promoteurs immobiliers et de personnes souhaitant apporter des modifications à leurs propriétés.

Nous avons utilisé la technologie lidar pour établir une nouvelle cartographie et avons fini par étendre considérablement la superficie des plaines inondables.

Dans votre rapport, dans la partie consacrée au message général, vous indiquez que Sécurité publique Canada dispose d'un portail pour aider à cerner les risques d'inondation, mais que ce portail ne tient pas compte des projections relatives au changement climatique, ce qui est surprenant. Votre rapport précise que les cotes de risque sont fondées sur des « hypothèses actuelles » liées aux inondations. Pourriez-vous m'expliquer ce que vous entendez par « hypothèses actuelles »?

**Jerry V. DeMarco:** Le climat du Canada change, et il change plus rapidement que la moyenne mondiale. Historiquement, nous pouvions planifier les inondations en nous appuyant sur le passé, l'histoire et les archives. Nous avons l'habitude de parler d'une ligne d'inondation centenaire, et cela reposait sur l'histoire.

Mais avec le changement climatique, nous devons, dans la mesure du possible, élaborer des scénarios sur ce à quoi l'avenir pourrait ressembler et planifier en conséquence, au lieu de nous contenter de regarder en arrière. Le fait que ce portail soit en cours de création et que nous essayions de démocratiser ces informations pour les rendre accessibles aux Canadiens est une bonne chose, mais s'il ne peut pas être mis à jour facilement et s'il ne permet pas aux utilisateurs de sélectionner des scénarios de changement climatique dans la cartographie, alors son utilité est limitée. Cela ressemble davantage à ce que nous faisons par le passé, c'est-à-dire nous tourner vers le passé pour planifier l'avenir. Il n'y a rien de mal à cela dans un climat relativement stable, mais face à un climat en mutation, nous devons prendre en compte autant de facteurs que possible, en reconnaissant qu'il existe un degré d'incertitude quant aux futurs régimes pluviométriques et aux futures inondations le long des fleuves et des lacs.

Je m'attendais à ce que le portail, en tant qu'initiative lancée à un moment où le Canada reconnaît la nécessité de s'adapter au climat, dispose de cette capacité.

**Le président:** Merci.

Je crains que le temps soit écoulé, madame Tesser Derksen.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

**Patrick Bonin (Repentigny, BQ):** Merci, monsieur le président.

Merci, madame la vérificatrice générale et monsieur le commissaire.

Au Bloc québécois, nous avons produit une étude, il y a un an, pour chiffrer entre autres les coûts des changements climatiques pour les individus et pour les gouvernements. Selon nous, il est très clair que, peu importe ce qui arrive sur le plan international, même si on ignore les changements climatiques, leurs répercussions ne disparaîtront pas.

Monsieur le commissaire, vous rappelez aujourd'hui dans votre rapport qu'il y a une augmentation des coûts des répercussions des changements climatiques, notamment en ce qui concerne les inondations, que les coûts d'adaptation vont probablement augmenter et que le gouvernement a encore une fois, à plusieurs égards, pris des engagements sans atteindre les résultats qui étaient attendus de ces engagements en matière d'adaptation et de résilience.

Vous avez fait un rapport, l'an passé, sur la stratégie d'adaptation. À la lumière de votre analyse, je crois comprendre que le gouvernement, par son manque de sérieux à l'égard de la lutte climatique, des crises et des répercussions, est en train d'augmenter pour les

prochaines années la facture qui va être refilée aux Canadiens et aux Canadiennes. C'est sans compter les répercussions. Je pourrais parler de drames humains, notamment.

Bref, ce que le gouvernement ne fait pas ou ne fait pas assez bien actuellement va avoir un coût. Est-ce bien votre lecture de la situation?

● (1140)

**Jerry V. DeMarco:** En effet, si l'on investit maintenant, ça coûtera moins cher aux générations futures pour s'adapter aux changements climatiques.

Dans la Stratégie nationale d'adaptation, qui a fait l'objet d'un audit que nous avons publié il y a un an, il est indiqué que chaque dollar consacré aux mesures liées à l'adaptation et à la résilience peut générer des économies de 13 à 15 \$. Ce n'est qu'une estimation, mais ça donne un aperçu de ce que l'on peut faire maintenant non seulement pour s'adapter, mais pour faire économiser de l'argent aux futurs contribuables.

Si l'on agit immédiatement et avec plus de rapidité, on sera plus résilient et on assurera une meilleure optimisation des ressources pour les contribuables du Canada.

**Patrick Bonin:** Que pensez-vous du fait que, dans les crédits de 2026-2027, Environnement et Changement climatique Canada réduit de près de 530 millions de dollars les dépenses pour l'adaptation aux changements climatiques, comparativement à 2024-2025? Ce sont essentiellement des coupes; il reste 37 millions de dollars pour l'adaptation.

Vous dites que ça va coûter plus cher si on n'investit pas aujourd'hui. Alors, est-ce que ça vous inquiète que le gouvernement investisse 530 millions de dollars de moins dans l'adaptation aux changements climatiques?

**Jerry V. DeMarco:** Dans notre rapport publié il y a un an, un de nos constats était qu'il était difficile de trouver un chiffre global pour les mesures d'adaptation. Je ne peux donc pas faire de commentaires précisément sur le chiffre que vous donnez maintenant.

Cependant, nous avons besoin d'assez de ressources pour nous adapter. Si nous le faisons maintenant, ça coûtera moins cher à l'avenir.

De plus, nous avons besoin d'un système pour déterminer si les mesures engendrent de bons résultats. Selon le rapport d'aujourd'hui, on voit beaucoup d'analyses, mais pas beaucoup de résultats en ce qui concerne la résilience des actifs fédéraux.

**Patrick Bonin:** Je comprends que vous ne voulez pas vous avancer quant au montant de 530 millions de dollars. Cependant, en ce qui a trait au principe, si le gouvernement fait des compressions actuellement comparativement à ce qui a été investi dans le passé pour l'adaptation, pensez-vous que c'est responsable de sa part?

**Jerry V. DeMarco:** Il revient au gouvernement de faire les choix en ce qui a trait au budget.

Nous voulons voir des résultats et constater qu'il utilise les montants de manière efficace pour protéger les actifs fédéraux et créer de la résilience, ainsi que pour protéger les Canadiens et les Canadiennes.

Cela dit, les choix reviennent au gouvernement en ce qui concerne les montants de...

**Patrick Bonin:** Je suis désolé de vous interrompre, mais je n'ai pas beaucoup de temps de parole. Je vous remercie.

Je comprends que le gouvernement fédéral a déterminé qu'il avait plus de 1 600 actifs essentiels. De ce nombre, 275 sont exposés à un risque important. Or, vous dites que seulement 3 % de ces actifs exposés à un risque important font l'objet d'un plan de résilience, par exemple, ayant permis au gouvernement d'atteindre des résultats en matière de réduction des risques. De plus, il a retardé ses objectifs. Auparavant, il fallait avoir des plans de résilience avant 2022; maintenant, il dit que ce sera pour 2035, sans cible intermédiaire.

Considérez-vous que c'est responsable? N'y a-t-il pas un risque relié au fait de retarder l'obligation d'avoir une résilience en ce qui a trait à ces actifs?

**Jerry V. DeMarco:** Comme vous le voyez à la pièce 8 de notre rapport, c'est seulement 3 %, alors que l'on compte plus de 1 600 actifs essentiels au total. Nous avons même dû élargir le graphique de la pièce 8 pour qu'on puisse voir la portion de 3 % représentant les actifs essentiels qui font l'objet d'un plan de résilience.

Bien sûr, le gouvernement a besoin d'accélérer le rythme quant aux analyses des risques, aux plans de résilience et à la mise en œuvre de ces plans. C'est le résultat qu'on a besoin d'atteindre.

• (1145)

**Patrick Bonin:** Ces 3 % en question, ça concerne les actifs.

Est-ce qu'on peut déduire que c'est la même chose en ce qui concerne les services et les activités, à savoir que juste 3 % de ceux-ci font l'objet d'un plan de résilience?

**Jerry V. DeMarco:** Mme Grondin pourrait vous parler des services. Nous n'avons pas de pièce illustrant ce qu'il en est des services.

**Marie-Pierre Grondin (directrice, Bureau du vérificateur général):** Ça n'a pas été évalué de la même façon. Un travail a été fait précisément pour les actifs essentiels. Pour ce qui est des services, nous avons plutôt procédé de façon globale pour évaluer la mise en place d'actions.

En tout et pour tout, ce que nous voyions de façon générale, c'est un progrès passablement lent lorsqu'il s'agit de passer de l'étape des informations et des analyses à celle des actions concrètes sur le terrain.

**Le président:** Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous allons maintenant entamer notre deuxième tour, qui comprendra cinq membres avec des temps de parole variables.

[Français]

Monsieur Deltell, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent—Akiawenhrahk, PCC):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je transmets mes salutations à mes collègues.

Messieurs et mesdames, soyez les bienvenus.

Nous sommes ici, au Comité permanent des comptes publics, d'abord et avant tout pour nous assurer que l'argent des contribuables, c'est-à-dire les taxes et les impôts qu'ils versent à coups de milliards de dollars, est bien investi et bien géré.

Malheureusement, nous avons aujourd'hui un autre rapport cinglant de la vérificatrice générale. Ce rapport concerne malheureusement les Premières Nations. Encore une fois, le programme dont il est question ici est très ambitieux et présente de très beaux objectifs, mais les résultats se font attendre. Les résultats, c'est une chose; la gestion est pire.

Dans le rapport de la vérificatrice générale, on apprend que, alors que 6,5 milliards de dollars ont été dépensés au cours des 10 dernières années pour les Premières Nations, aucune vérification n'a été mise en œuvre, il n'y a pas eu de suivi et ça n'a pas été bien évalué.

Je cite la vérificatrice générale: « Plus de 6,5 milliards de dollars en subventions ont été versés, mais le ministère ne savait pas si elles produisaient les résultats escomptés [...] » Écoutez bien la suite: « [...] notamment la réduction des écarts socio-économiques entre les Premières Nations et l'ensemble de la population canadienne. »

Un montant de 6,5 milliards de dollars a été dépensé au cours des 10 dernières années par ce gouvernement, et on n'est pas capable d'évaluer clairement les résultats positifs pour les Premières Nations.

Madame Hogan, comment peut-on convaincre les Canadiens de continuer à payer des taxes et des impôts et leur assurer qu'ils en ont pour leur argent?

**Karen Hogan:** En ce qui concerne les nouvelles initiatives financières pour les Premières Nations, je pense qu'il est important de noter que ce n'est pas de l'argent frais. C'est le même argent sous une autre forme et un autre nom. De plus, les éléments transformatifs de la relation sont manquants ou sous-développés.

Le gouvernement s'est engagé à utiliser l'Indice de bien-être des collectivités pour évaluer si l'écart socioéconomique entre les collectivités des Premières Nations et les Canadiens avait été comblé. À notre avis, cet indice n'est pas le bon outil à utiliser. Tout d'abord, il ne cible pas les subventions de 10 ans sur lesquelles les initiatives sont basées. Cet indice est fourni seulement une fois tous les cinq ou six ans.

Nous avons recommandé au gouvernement d'utiliser tout le volume d'informations qu'il recueille déjà sur les collectivités autochtones et de trouver de meilleures cibles pour évaluer les résultats. Je m'attends à ce que, chaque fois qu'un dollar est dépensé, la fonction publique pense à la reddition de comptes aux contribuables.

**Gérard Deltell:** Justement, parlons de la fonction publique et de chaque dollar dépensé.

Au paragraphe 15 de votre rapport, il est écrit ceci, au sujet d'une politique: « Les fonctionnaires du Ministère nous ont dit qu'elles et ils ne disposaient pas de fonds suffisants pour la mettre en œuvre ni pour offrir un soutien au renforcement des capacités des Premières Nations. »

Madame la vérificatrice générale, la semaine dernière, on a appris que 24 milliards de dollars étaient dépensés par ce gouvernement pour les Premières Nations, ce qui représente une augmentation de 85 % depuis 2018, et les fonctionnaires disent qu'ils n'ont pas assez d'argent.

Où est le problème? Est-ce qu'on ne gère pas comme il faut ou, au contraire, est-ce qu'on n'est pas assez efficace?

**Karen Hogan:** Je pense qu'il y a beaucoup de causes profondes. Il nous arrive souvent, quand nous vérifions des programmes destinés aux collectivités autochtones, de voir que beaucoup d'argent est dépensé, mais qu'on manque de mesures pour évaluer si les résultats sont atteints.

Un des engagements clés du gouvernement pour transformer sa relation avec les Premières Nations était d'avoir un meilleur appui pour accroître leur capacité en matière de gestion des finances. Or, cet élément est manquant. C'est ce que dit l'extrait du rapport que vous venez de lire.

L'année passée, quand j'ai publié mon message de mi-mandat, j'avais demandé au gouvernement de vraiment transformer sa façon de travailler avec les collectivités autochtones, et je fondais beaucoup d'espoir dans les nouvelles initiatives financières. Je trouve cependant qu'il a manqué son coup. Il a réussi à donner du financement flexible et prévisible, mais il a manqué son coup pour ce qui est de vraiment transformer la relation et d'évaluer si les écarts socioéconomiques sont comblés.

• (1150)

**Gérard Deltell:** Madame Hogan, merci infiniment de ce témoignage.

Vous regardez chacune des pages, chaque dollar qui est dépensé, et votre constat est clair: après 10 ans de ce gouvernement, nous n'avons pas les résultats que nous aurions souhaités.

Pour tous ceux qui paient des taxes et des impôts, qui veulent aider les Premières Nations, ça ne fonctionne pas, malheureusement. Les premières victimes de cette mauvaise gestion et de cette reddition de comptes misérable, ce sont les Premières Nations elles-mêmes. Je ne le répéterai jamais assez, je suis très fier de représenter les Wendats. Dans ma circonscription, il y a Wendake. Il s'agit d'une communauté extraordinairement dynamique sur le plan économique, qui se prend en main et qui est ouverte à toutes les autres Premières Nations et, évidemment, aux allochtones. Il y a des gens qui veulent que ça fonctionne. Il y a des gens qui sont prêts à s'investir pour que ça fonctionne. Cependant, après 10 ans de ce gouvernement, c'est de la déception.

**Le président:** Nous passons maintenant à la prochaine intervention.

[Traduction]

Madame Yip, vous avez la parole pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.):** Merci.

Merci d'être revenu pour les rapports de printemps. Je suis très heureuse de vous voir ici aujourd'hui, monsieur DeMarco.

Ma question porte sur la grippe aviaire. L'audit a révélé qu'il y avait 870 000 doses de vaccin contre la grippe aviaire et que 95 % de ces doses n'avaient pas été utilisées. Elles ont expiré en février 2026. Que s'est-il passé?

**Jerry V. DeMarco:** La grippe aviaire n'était pas facile à prévoir. Le gouvernement fédéral a été confronté à un risque émergent et a décidé d'agir rapidement pour acquérir des doses destinées aux personnes à risque, telles que les agriculteurs et les vétérinaires, sans avoir mené d'analyse approfondie quant aux quantités réellement nécessaires. Il a acheté 500 000 doses, dont une petite partie a été utilisée. La couverture vaccinale n'a pas été très élevée.

Avant de se préparer à acheter davantage de doses, le gouvernement a procédé à une analyse plus détaillée. Il a déterminé qu'il n'avait besoin que de 300 000 doses au total, mais il en a acheté 370 000 supplémentaires en plus des 500 000 déjà acquises. Il s'est retrouvé avec un excédent considérable. Lorsque ces doses ont expiré il y a tout juste deux mois, 95 % d'entre elles n'avaient pas été utilisées.

**Jean Yip:** Pourquoi y a-t-il eu un doublon dans les commandes? Le suivi n'était-il pas assuré?

**Jerry V. DeMarco:** Peut-être que si nous revenions ici en compagnie des agences responsables, elles pourraient nous aider à comprendre leur démarche. Cependant, même avec le recul, on peut se demander pourquoi les réserves ont été augmentées à un moment où elles étaient si peu utilisées. Pourquoi a-t-on fait ce choix? C'est l'Agence qui est la mieux placée pour répondre à cette question.

Il est facile de regarder le passé et de parler des erreurs qui ont été commises. Cependant, comme l'a mentionné la vérificatrice générale, on ne parle pas ici d'erreurs ponctuelles en matière de gestion des vaccins, si l'on remonte à la COVID, au SRAS, à la grippe H1N1, etc. Tirons les leçons de telles expériences et faisons mieux, avant la prochaine urgence, afin d'être prêts. C'est là l'élément central de la recommandation que nous avons faite dans le cadre de l'audit.

**Jean Yip:** C'était peut-être une bonne chose qu'ils étaient conscients de la nécessité de disposer du vaccin. La question les préoccupait.

Vous avez mentionné l'importance d'en tirer des leçons. Quelles sont certaines des leçons qui pourraient être retenues pour l'avenir?

**Jerry V. DeMarco:** En particulier, nous souhaitons que l'Agence de la santé publique du Canada — et c'est notre recommandation 72 — améliore ses systèmes et ses processus concernant les stocks de vaccins, notamment l'utilisation et la distribution des vaccins. Nous souhaitons également qu'elle renforce la collaboration en mettant en œuvre un plan, avec les provinces et les territoires, pour la conclusion d'accords d'échange de données en vue du suivi de l'utilisation des vaccins, afin d'avoir une meilleure idée du taux de vaccination, etc., ainsi que de mieux gérer la distribution et le stockage sécuritaires et de réduire au minimum le gaspillage.

L'Agence a accepté la recommandation. Reste à voir si elle y donnera suite de manière à éviter que notre bureau ne soit contraint de rédiger un autre rapport de ce type la prochaine fois que des vaccins seront achetés en grande quantité.

• (1155)

**Jean Yip:** Merci.

Madame Hogan, l'une des constatations du rapport est que Services aux Autochtones Canada n'a pas encore créé un cadre de responsabilité mutuelle. Cependant, cette constatation n'était accompagnée d'aucune recommandation. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi?

**Karen Hogan:** Je suis fermement convaincue qu'il ne faut pas formuler de recommandations du type « faites ce que vous vous êtes déjà engagés à faire ».

Dans ce cas précis, un engagement a été pris pour élaborer un cadre de responsabilité mutuelle de manière collaborative. Le travail a déjà commencé. Le rythme a un peu ralenti parce que les collectivités des Premières Nations voulaient que ce soient elles qui déterminent à quoi ressembleraient les résultats. Il n'y a pas de solution unique pour toutes les collectivités des Premières Nations.

Je crois que le ministère sait ce à quoi il s'est engagé et il doit agir.

**Jean Yip:** En ce qui concerne l'accessibilité dans la fonction publique, quelle est la recommandation la plus importante que les sept organisations doivent mettre en œuvre?

**Karen Hogan:** Je peux vous dire qu'elles ont réalisé des progrès notables lorsqu'il s'agit de favoriser un milieu de travail accessible aux personnes en situation de handicap, mais nous avons mis en évidence deux éléments auxquels elles doivent encore travailler.

Premièrement, il faut améliorer les choses sur le plan de la consultation des personnes en situation de handicap. Le respect du principe de la loi sur l'accessibilité, c'est-à-dire « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous », doit devenir presque une seconde nature pour tous les ministères et tous les organismes au quotidien.

Deuxièmement, il faut améliorer les processus mis en place pour répondre aux besoins des personnes, afin qu'elles puissent participer pleinement, et au même titre que les autres, au milieu de travail. Un lieu de travail devrait être conçu de sorte qu'il soit accessible par défaut. Si ce n'est pas le cas, et en attendant que tout le monde y parvienne, les processus liés à l'obligation de prendre des mesures d'adaptation permettent de soutenir les personnes concernées. Nous avons constaté que les délais de traitement variaient énormément pour ces demandes, allant de 24 à plus de 300 jours. C'est vraiment une longue attente pour quelqu'un qui souhaite simplement pouvoir participer à la vie professionnelle.

La dernière chose que je voudrais vous dire, c'est que, bien que nous n'ayons audité que sept ministères et organismes, je m'attends à ce que chaque administrateur général se penche sur les recommandations et les résultats. Nous faisons tous partie de la fonction publique et chacun peut tirer des enseignements de certaines de nos constatations et de nos recommandations pour améliorer son milieu de travail.

**Le président:** Merci. Votre temps est écoulé.

[Français]

Monsieur Lemire, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ):** Merci, monsieur le président.

Madame la vérificatrice générale et monsieur le commissaire, je vous remercie de vos excellents rapports, qui mettent en lumière des besoins énormes.

Je me permets de mettre l'accent sur celui concernant la grippe aviaire, dans le contexte où l'Agence de la santé publique du Canada avait l'intention d'acheter 800 000 doses de vaccin avant d'avoir fait une analyse de ses besoins. Elle a acheté 500 000 doses en août 2024, puis, en février 2025, elle a finalement déterminé qu'elle n'en avait besoin que de 300 000. Ce qui me déconcerte, c'est que l'Agence, sans aucune raison, a quand même acheté 370 000 doses de plus en mars 2025, donc il y a à peine un an.

Comment expliquez-vous que l'Agence de la santé publique du Canada fasse cet achat supplémentaire? Un des problèmes majeurs, c'est le montant que ça a coûté. Une recherche rapide au moyen de l'intelligence artificielle nous dit qu'une dose coûte entre 2 et 7 euros. On parle donc de 2 à 10 millions de dollars qui ont été essentiellement gaspillés.

D'abord, monsieur le président, serait-il possible de demander à l'Agence de la santé publique du Canada de nous soumettre par écrit le coût total du contrat pour ces vaccins? Je comprends que le contrat est confidentiel, mais il y a quand même des éléments de coûts.

Alors, si 95 % des doses ont été jetées, est-ce que c'est en raison d'une mauvaise planification et d'une incapacité à faire des estimations de la part du gouvernement?

**Jerry V. DeMarco:** Aux étapes initiales du processus, il n'y avait pas beaucoup de certitude, et l'Agence a pris des décisions rapidement. Comme je l'ai dit, le fait qu'elle ait acheté 370 000 doses additionnelles alors qu'elle savait que les 500 000 premières doses achetées n'étaient pas beaucoup utilisées, c'est difficile à expliquer. Toutefois, ce n'est pas à nous de l'expliquer, mais à l'Agence. Elle viendra peut-être ici pour le faire.

Comme je l'ai dit auparavant, comment peut-on apprendre de cette situation pour mieux prévenir et éviter le gaspillage dans l'avenir? C'est l'élément central de notre recommandation.

• (1200)

**Sébastien Lemire:** La question est excellente. Cela dit, nous avons vécu une pandémie, et je me souviens de Justin Trudeau qui parlait de son portefeuille de quelque 10 millions de doses de vaccins pour avoir toutes les chances possibles. Finalement, on n'en a visiblement pas appris de leçons. Je serais curieux de savoir combien d'argent a été gaspillé dans ces millions de doses qui n'ont pas été utilisées ou qu'on a payées sans pouvoir les utiliser.

Comment se fait-il que l'on n'ait pas les capacités informatiques pour gérer la distribution et le suivi des stocks de vaccins, après avoir vécu la pandémie?

**Jerry V. DeMarco:** Je suis déçu de voir que nous répétons aujourd'hui des constats semblables à ceux qui ont été faits il y a des années.

C'est à l'Agence d'apprendre de ces différents cas d'urgence et de s'y préparer dès maintenant, au lieu d'attendre la prochaine situation d'urgence.

**Le président:** Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons maintenant à vous, monsieur Stevenson, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**William Stevenson (Yellowhead, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je suis comptable professionnel agréé et la présence de la vérificatrice générale et des membres de son équipe ici est pour moi comme un cadeau de Noël. Je suis ravi que vous soyez ici.

Nous avons ici cinq rapports et il y a bien trop de renseignements pour que nous puissions poser toutes nos questions en cinq minutes. C'est pourquoi nous allons un peu dans tous les sens dans nos questions.

Je vais me concentrer sur les initiatives financières avec les Autochtones.

Nous avons déjà dit que, en 2016-2017, les critères d'admissibilité élaborés conjointement devaient être intégrés. Pourrions-nous recevoir la liste par écrit?

Les critères ont-ils changé? D'après les renseignements que vous fournissez, environ 30 % des groupes autochtones au Canada participent à cette planification sur 10 ans. Les choses ont-elles évolué au fil du temps, vont-elles évoluer, ou les critères d'admissibilité sont-ils définis?

**Karen Hogan:** Je vous remercie de vos bons mots. Je peux vous dire que mes enfants ne sont pas ravis quand leur maman se manifeste, mais au moins, vous êtes là.

J'ai déjà les critères d'admissibilité par écrit. Ils figurent au paragraphe 23 de notre rapport. Ils ont été élaborés en collaboration avec des collègues des Premières Nations au sein du ministère.

Il y avait deux critères d'admissibilité initiaux. Les organisations devaient disposer d'une loi ou d'un règlement sur la gestion financière pour régir leurs finances, puis elles devaient également satisfaire à certains indicateurs de rendement financier. Il a été décidé que leur évaluation passerait par l'examen de leurs états financiers audités. Il y avait ensuite des critères concernant l'admissibilité continue, selon lesquels un ensemble d'états financiers audités devaient être fournis au Conseil de gestion financière...

**William Stevenson:** S'agit-il des exigences annuelles?

**Karen Hogan:** Oui, ils devaient être fournis chaque année au Conseil de gestion financière des Premières Nations, qui déterminait si les organisations satisfaisaient à certains indicateurs, comme le ratio d'endettement.

**William Stevenson:** C'est distinct des exigences initiales.

**Karen Hogan:** C'est exact. Pour les exigences initiales, il s'agit de la demande de subvention et de son obtention. Nous avons examiné les 191 demandeurs et tous étaient admissibles à la subvention.

C'est dans le suivi annuel que nous constatons certaines lacunes. Le Conseil de gestion financière des Premières Nations examinait les états financiers, puis remettait au gouvernement un rapport de synthèse indiquant si les indicateurs financiers avaient été respectés. C'est là que des lacunes ont été constatées: pour seulement 40 % des dossiers, il y avait des rapports chaque année. D'autres présentaient des lacunes d'une année, ici ou là, et six des dossiers que nous avons examinés ne comportaient aucun rapport.

**William Stevenson:** Dans le cadre de l'examen que vous en avez fait, avez-vous constaté que certains groupes ont déjà été exclus du programme parce qu'ils n'avaient pas respecté les critères ou qu'ils n'y répondaient pas? Ou bien y a-t-il eu des changements concernant leur financement ou d'autres aspects à cet égard?

**Karen Hogan:** Aucune des organisations dont nous avons examiné les dossiers n'a été exclue du programme. Lorsque nous avons demandé à Services aux Autochtones Canada et au Conseil de gestion financière des Premières Nations pourquoi il manquait des dossiers, ils nous ont expliqué que c'était parce que certaines collectivités des Premières Nations n'avaient pas les capacités nécessaires pour établir des états financiers chaque année. Il y avait aussi le manque d'accès à des vérificateurs pour les auditer. Cela montre à quel point il est important de renforcer les capacités dont les collec-

tivités des Premières Nations ont besoin pour continuer à satisfaire aux exigences permanentes.

• (1205)

**William Stevenson:** Outre l'obtention de renseignements supplémentaires, y avait-il des conséquences pour les participants qui ne répondaient pas aux critères?

**Karen Hogan:** Le programme n'était pas conçu ainsi. Je dirais qu'il s'agissait d'un processus d'élaboration conjointe consistant à déterminer que ces indicateurs pourraient être respectés.

Si cela ne fonctionne pas pour les collectivités des Premières Nations et le ministère, je les encouragerais à se réunir à nouveau pour déterminer ce qu'il faudrait faire pour garantir que la responsabilité mutuelle — un processus qui fonctionne dans les deux sens, entre les Premières Nations et le gouvernement — soit établie et maintenue.

**William Stevenson:** Un peu plus loin dans le rapport, vous parlez de l'Indice de bien-être des communautés. Vous expliquez qu'il ne s'agit pas d'un bon outil de mesure et qu'il n'est publié que tous les cinq à sept ans. S'il n'est publié que tous les cinq à sept ans, sur quoi se basait-on pour évaluer les résultats — ou bien les évaluait-on — d'après ce que vous avez constaté?

**Karen Hogan:** C'était l'une de nos constatations: on ne déterminait pas si les initiatives leur avaient permis d'atteindre les résultats escomptés.

Au départ, concernant l'Indice de bien-être des communautés, les ministères avaient une mesure leur permettant de déterminer si l'écart socioéconomique entre les Premières Nations et le reste de la population canadienne avait été comblé. C'est une mesure établie par Statistique Canada. L'indice présente une ventilation selon les collectivités autochtones et les autres collectivités canadiennes, mais la dernière fois qu'il a été publié, c'était en 2021.

Cela fait sept ans...

**William Stevenson:** Il est assez difficile de déterminer si l'on a fait du bon travail ou non s'il n'est pas possible...

**Karen Hogan:** C'est exactement la raison pour laquelle nous avons recommandé une évaluation annuelle.

De nombreux renseignements ont déjà été recueillis auprès des collectivités des Premières Nations. Le ministère doit trouver un meilleur moyen de déterminer si la subvention, qui ne peut être évaluée à l'aide de l'Indice de bien-être des communautés, a des effets réels.

**Le président:** Merci. Votre temps est écoulé.

Monsieur Ma, vous avez cinq minutes. C'est vous qui serez le dernier intervenant aujourd'hui.

**Michael Ma (Markham—Unionville, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Merci aux représentants du Bureau du vérificateur général.

Mes questions porteront principalement sur la cartographie des zones inondables.

Monsieur le commissaire, votre rapport contient un certain nombre de recommandations constructives, pour lesquelles je vous remercie beaucoup. Pouvez-vous nous parler de l'importance de la cartographie des zones inondables, dans la mesure où les inondations sont les catastrophes naturelles les plus fréquentes et les plus coûteuses?

**Jerry V. DeMarco:** Comme vous pouvez le constater en examinant la première pièce de notre rapport, ce n'est pas seulement la catastrophe la plus coûteuse. Vous verrez que le coût de l'aide post-inondation du gouvernement fédéral a augmenté très rapidement au cours des dernières décennies.

Afin de tenter de remédier à cette situation, pourquoi ne pas mieux planifier à l'avenir et éviter de construire de nouvelles infrastructures, de nouveaux logements, par exemple, dans des zones qui, en raison des changements climatiques, risquent fort de devenir des zones à risque? L'essentiel ici est vraiment de prévenir plutôt que de guérir lorsqu'il s'agit de construire de nouvelles infrastructures.

Nous avons de nombreuses infrastructures qui risquent déjà d'être inondées. Divers programmes ont été mis en place à cet égard, mais il s'agit ici d'investir dès maintenant les ressources nécessaires pour prévenir les prochaines catastrophes résultant de la construction d'infrastructures dans des zones où nous aurions dû nous abstenir de le faire.

Si la cartographie des zones inondables permet la production de cartes fiables et de grande qualité dont tous les utilisateurs peuvent se servir — qu'il s'agisse d'un acheteur d'une première propriété, d'un promoteur immobilier ou d'un planificateur d'infrastructures publiques —, nous disposerons alors de renseignements plus à jour, qui ne seraient pas seulement basés sur le passé, pour déterminer à quels endroits il ne faut pas construire. Ils nous permettraient également d'élaborer des scénarios pour l'avenir afin d'essayer de prédire autant que possible — il y a beaucoup d'incertitudes — quelles zones il nous faut éviter afin de prévenir au lieu de guérir.

**Michael Ma:** À ce sujet, pensez-vous que le ministère pourrait avoir besoin d'outils plus récents ou plus perfectionnés, y compris l'intelligence artificielle, pour l'aider à prévoir les changements dans les conditions météorologiques?

**Jerry V. DeMarco:** En ce qui concerne les renseignements qui sont censés être mis à la disposition des Canadiens sur le portail, Sécurité publique Canada doit effectivement améliorer la qualité de l'information offerte. À l'heure actuelle, le portail qui est en train d'être lancé au moment où nous parlons — une version préliminaire a fait son apparition sur Internet ces derniers jours — ne permet pas aux utilisateurs de se demander: « Bon, compte tenu des changements climatiques, que dois-je prévoir? » Il n'offre que des données rétrospectives. Que l'on utilise l'intelligence artificielle ou d'autres outils, il est possible d'intégrer cette information, même si elle est incertaine. Ce serait un élément à améliorer.

Pour ce qui est des cartes réglementaires — les cartes plus détaillées et à plus haute résolution que Ressources naturelles Canada aide à financer —, nous savons déjà qu'Environnement Canada peut contribuer au processus en fournissant des données qui aideraient à intégrer les facteurs propres aux changements climatiques dans ce que nous appelons la cartographie de niveau réglementaire.

• (1210)

**Michael Ma:** Merci.

Pourriez-vous expliquer comment les ministères fédéraux collaborent avec les provinces et les territoires pour la cartographie des

zones inondables et pourquoi cette collaboration est essentielle à la réussite du projet?

**Jerry V. DeMarco:** Du côté positif, le fait que le gouvernement fédéral participe à cet effort est une bonne chose, car l'aménagement du territoire relève principalement de la compétence des provinces et des territoires. Le gouvernement fédéral s'est engagé à apporter son aide, avec les fonds dont nous parlons dans le rapport. C'est bien, mais cela ne doit pas servir de prétexte pour agir de manière inefficace ou sans procéder à un triage des zones à haut risque ni tenir compte des changements climatiques.

Notre rapport porte sur l'idée d'accélérer ces efforts de manière à produire des renseignements fiables et exploitables sur lesquels les Canadiens pourront s'appuyer pour planifier des achats importants — par exemple, l'achat d'une maison, qui constitue sans doute la décision financière la plus importante qu'une famille puisse prendre. Il serait regrettable que, dans 10 ans, la zone soit considérée comme étant sujette aux inondations, alors que cette information n'était pas connue au moment de l'achat. L'accélération de ces efforts profitera à tout le monde.

**Michael Ma:** Très bien. Merci.

Selon vous, dans quelle mesure est-il important d'avoir une approche nationale coordonnée — vous en avez parlé brièvement — comme dans le cadre de ce programme, afin de garantir une couverture uniforme dans un pays aussi vaste que le Canada?

**Jerry V. DeMarco:** C'est une question d'équilibre. Nous savons bien que les normes varient d'une province et d'un territoire à l'autre, mais il devrait y avoir un niveau minimum de renseignements accessibles pour les Canadiens. C'est le principe qui soutient le portail de Sécurité publique Canada, mais comme je l'ai mentionné, le portail n'inclut pas les changements climatiques et il est difficile de le mettre à jour.

Je suis heureux de voir que la recommandation visant à améliorer le portail a été acceptée. La réponse de Sécurité publique Canada montre qu'il s'engage dans la mise en place d'un outil à code source ouvert qui sera plus utile aux Canadiens à l'avenir. Il reste à voir à quoi cela ressemblera. Pour l'instant, nous ne disposons que de sa réponse. Si nous revenons devant le Comité, le ministère pourra peut-être fournir davantage d'explications sur ses intentions concernant une révision du portail.

**Michael Ma:** Merci.

**Le président:** Merci beaucoup.

Je remercie les témoins de leur participation à notre réunion sur les rapports du printemps 2026 de la vérificatrice générale du Canada.

Je vais les laisser partir et suspendre la séance. Nous reprendrons à huis clos dès que possible.

Mesdames et messieurs, vous pouvez partir. Je vous remercie encore une fois et je vous souhaite une excellente journée.

La séance est suspendue.

[La séance se poursuit à huis clos.]





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>